

BUDGET SOMMAIRE

BUDGET D'AVENIR

LE BUDGET DU MANITOBA 2007



BUDGET DU MANITOBA 2007
BUDGET SOMMAIRE

Ce document peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante :

www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html

Les documents offerts en français sur ce site comprennent :

- Le discours du Budget 2007
- Le Budget des dépenses et des recettes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008
- Le plan stratégique de croissance économique du Manitoba
- Les avantages du Manitoba
- Réduire la pauvreté au Manitoba
- Rapports financiers

Les autres documents offerts en anglais sur ce site comprennent :

- The 2007 Manitoba Budget Address
- 2007 Estimates of Expenditure and Revenue
- Manitoba's Action Strategy for Economic Growth
- Financial Reports
- Economic Statistics and Highlights

Les documents suivants sont imprimés en français :

- Le discours du Budget 2007
- Le plan stratégique de croissance économique du Manitoba

Des arrangements spéciaux peuvent être pris pour obtenir des sections de ce document dans des formats différents destinés aux personnes atteintes d'une incapacité visuelle.



Imprimé sur papier recyclé.

■ MESSAGE DU MINISTRE

J'ai le plaisir de présenter le premier Budget sommaire du gouvernement du Manitoba, en conformité avec les normes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Le Budget sommaire donne également suite aux recommandations du vérificateur général selon lesquelles les activités de planification financière et de communication de l'information financière du gouvernement du Manitoba devraient être axées sur le secteur public provincial dans un sens plus large, soit le périmètre comptable du gouvernement.

L'adoption d'un Budget sommaire constitue un changement important par rapport aux budgets des années précédentes. Auparavant, le Budget mettait l'accent sur l'affectation des recettes qui étaient directement sous le contrôle du gouvernement et sur les opérations gouvernementales, c'est-à-dire les programmes et les services offerts par les ministères. Le Budget sommaire regroupe les recettes et les dépenses du gouvernement provincial, qui se rapportent à ce qu'on appelle les « opérations gouvernementales essentielles », et les prévisions budgétaires des entités sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement. Cette consolidation constitue le périmètre comptable du gouvernement.

Par le passé, le vérificateur général a suggéré que la publication d'états financiers à la fois pour le périmètre comptable du gouvernement, d'une part, et pour les opérations gouvernementales essentielles, d'autre part, risquait de semer la confusion dans l'esprit du public. Les opérations gouvernementales essentielles ne sont pas présentées séparément dans le présent Budget sommaire : les recettes et les dépenses relatives aux opérations gouvernementales essentielles sont comprises dans les dépenses et recettes prévues du périmètre comptable du gouvernement. À la fin de l'exercice, un seul ensemble d'états financiers vérifiés – ceux du périmètre comptable du gouvernement – sera publié. Conformément aux recommandations du vérificateur général, les états financiers vérifiés des « opérations gouvernementales essentielles » ne seront plus publiés.

Pour en savoir plus sur les dépenses et les recettes des programmes gouvernementaux essentiels, reportez-vous au Budget des dépenses et des recettes du Manitoba. Alors que le Budget sommaire met l'accent sur le périmètre comptable du gouvernement dans son ensemble, le Budget des dépenses et des recettes est surtout axé sur les opérations gouvernementales essentielles, ce qui reflète le rôle de l'Assemblée législative dans l'approbation des dépenses des programmes gouvernementaux essentiels. Le présent Budget sommaire et le Budget des dépenses et des recettes incluent des tableaux visant à faciliter la comparaison entre le budget des opérations gouvernementales essentielles et le Budget sommaire du périmètre comptable du gouvernement. Sont aussi inclus dans le présent Budget sommaire un guide de l'utilisateur et un glossaire de termes-clés permettant de mieux comprendre la présentation de ce nouveau budget.

Je suis aussi heureux de présenter la première Stratégie manitobaine officielle de gestion financière, qui fait partie intégrante du nouveau Budget sommaire du Manitoba. Cette stratégie reflète les priorités de gestion financière de notre gouvernement, détaille plusieurs résultats financiers mesurables, et établit des objectifs pour l'exercice et des objectifs à moyen terme quant à ces priorités. L'inclusion de ces renseignements dans le Budget sommaire permettra aux Manitobains et Manitobaines de mieux comprendre le contexte financier du Manitoba, et témoigne de notre engagement à continuer d'améliorer la transparence et l'obligation redditionnelle dans nos états financiers.

Le ministre des Finances,



Greg Selinger

BUDGET SOMMAIRE

Table des matières

BUDGET SOMMAIRE 2007-2008	3
STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE	13
PERSPECTIVES PROVINCIALES	23
ANNEXES	
1 BUDGET SOMMAIRE – GUIDE DE L'UTILISATEUR	27
2 STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA	35
3 GLOSSAIRE DE TERMES-CLÉS	39
4 ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE (PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT)	43

BUDGET SOMMAIRE 2007-2008

■ INTRODUCTION

Le Budget de 2007 introduit le premier Budget sommaire du gouvernement du Manitoba qui se conforme aux normes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, en vertu desquelles les gouvernements provinciaux doivent rendre compte de leurs activités selon la définition plus large du gouvernement, soit le périmètre comptable du gouvernement. Le Budget 2007 respecte complètement les principes comptables généralement reconnus.

Le Budget du Manitoba est le mode principal de communication des plans et des objectifs du gouvernement pour l'année à venir. Jusqu'ici, le Budget se concentrait sur les recettes et les dépenses sous le contrôle direct du gouvernement. Le Budget sommaire comprend les prévisions de recettes et de dépenses pour les « opérations gouvernementales essentielles », ainsi que des prévisions de haut niveau pour les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes publics connexes tels les offices de la santé et les écoles publiques, offrant aux contribuables une vue d'ensemble plus complète du coût total des services publics provinciaux.

Même si les recettes et les dépenses additionnelles d'entités telles les entreprises publiques, les universités et les écoles publiques sont maintenant comprises dans le Budget sommaire, la relation existante entre le gouvernement et les entités ne change pas. L'existence du Budget sommaire n'a aucune incidence sur la gouvernance de ces organismes et leurs relations avec le gouvernement.

Le Budget des dépenses et des recettes qui est déposé à l'Assemblée législative présente toujours des renseignements détaillés sur les recettes et les dépenses relatives aux opérations gouvernementales essentielles. Des tableaux de conciliation se trouvent dans le Budget sommaire et dans le Budget des dépenses et des recettes, afin de permettre au lecteur de passer aisément d'un document à l'autre et de comprendre la relation entre les deux.

« À notre avis, les états financiers sommaires, et donc le Budget sommaire, constituent les principaux instruments de reddition de comptes du gouvernement.

Leurs avantages sont nombreux en ce qui concerne la préparation d'un Budget sommaire détaillé. »

. . .

« Sans un budget sommaire détaillé, l'Assemblée législative ne dispose pas des renseignements financiers complets dont elle a besoin pour discuter à fond de l'utilisation prévue des deniers publics. De plus, c'est la comparaison entre ce budget sommaire détaillé et les résultats réels des états financiers sommaires qui rend possible une analyse approfondie de la situation financière de la Province, ainsi que des résultats de ses activités de fonctionnement par rapport aux résultats prévus, et qui permet d'évaluer à sa juste mesure la gestion gouvernementale des ressources publiques. »

- Extrait du Rapport du vérificateur général à l'Assemblée législative du Manitoba sur la vérification des comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

« Nous félicitons le gouvernement de son engagement à se conformer entièrement aux principes comptables généralement reconnus, tant dans son budget que dans la présentation de son information financière pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008. Il en résultera une plus grande transparence et un plus grand respect de l'obligation de rendre compte à la population du Manitoba. »

- Gary Hannaford, président-directeur général, Institut des comptables agréés du Manitoba

BUDGET SOMMAIRE

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008

avec données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>Budget de 2007-2008</u>	<u>Prévisions de 2006-2007</u>	<u>Budget de 2006-2007</u>	Variation en % pour le Budget de 2007-2008 par rapport à :	
				<u>Prévisions de 2006-2007</u>	<u>Budget de 2006-2007</u>
		(millions de dollars)			
RECETTES					
Impôts	2 439	2 440	2 400	0,0 %	1,6 %
Autres taxes	3 249	3 082	3 009	5,4 %	8,0 %
Droits et autres recettes	1 215	1 182	1 186	2,8 %	2,4 %
Transferts fédéraux	3 687	3 349	3 370	10,1 %	9,4 %
Recettes nettes des entreprises publiques	686	589	707	16,4 %	(3,0) %
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	534	519	481	2,9 %	11,0 %
RECETTES TOTALES	<u>11 809</u>	<u>11 161</u>	<u>11 153</u>	5,8 %	5,9 %
DÉPENSES					
Santé	4 091	3 919	3 800	4,4 %	7,7 %
Éducation	3 104	2 951	2 918	5,2 %	6,4 %
Services à la famille et Logement	1 251	1 189	1 155	5,2 %	8,3 %
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 385	1 225	1 284	13,1 %	7,9 %
Justice et autres dépenses	943	890	900	5,9 %	4,7 %
Service de la dette	860	822	835	4,6 %	3,0 %
DÉPENSES TOTALES	<u>11 634</u>	<u>10 995</u>	<u>10 892</u>	5,8 %	6,8 %
Retraitement	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(113)</u>		
RECETTES NETTES SOMMAIRES	<u>175</u>	<u>166</u>	<u>148</u>	5,4 %	18,1 %

REMARQUES :

- Les chiffres du Budget de 2006-2007 initialement inclus dans les prévisions du budget sommaire à moyen terme du Budget 2006 ont été retraités de manière à être conformes à la présentation actuelle utilisée pour le périmètre comptable du gouvernement.
- Les détails sur les recettes et les dépenses pour l'exercice 2007-2008 et la conciliation avec les sommes indiquées pour les opérations gouvernementales essentielles se trouvent dans les tableaux 1 et 2.
- En ce qui concerne les versements du gouvernement du Canada pour les projets d'immobilisations, le Budget sommaire comprend un retraitement par rapport au Budget de 2006-2007 afin de tenir compte de la modification des conventions comptables, en vigueur en 2006-2007, pour les opérations gouvernementales essentielles.
- Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

■ STRUCTURE DU BUDGET SOMMAIRE

Le Budget sommaire présente une vue d'ensemble de haut niveau des recettes et des dépenses de tout le périmètre comptable du gouvernement.

Dans le Budget sommaire, les recettes sont regroupées en six catégories.

- Impôts : recettes provenant entièrement des opérations gouvernementales essentielles.
- Autres taxes : toutes les autres recettes fiscales provenant des opérations gouvernementales essentielles, ainsi que les impôts fonciers perçus à titre d'aide à l'éducation.
- Droits et autres recettes : entre autres, les droits d'immatriculation des véhicules, les droits relatifs aux parcs et aux forêts, et les montants perçus par diverses organisations de la Couronne (par exemple pour les services de santé non assurés, ou les recettes de location de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba), ainsi que les droits de scolarité payés aux universités et aux collèges.
- Transferts fédéraux : les paiements de péréquation, les paiements du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ainsi que d'autres transferts et paiements. Ils visent, pour la plupart, les opérations gouvernementales essentielles, bien que certains fonds fédéraux soient versés directement à des entités ne faisant pas partie desdites opérations (par exemple, les subventions au logement remises à la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, les primes d'assurance pour les programmes agricoles et les subventions pour l'enseignement public).
- Recettes nettes des entreprises publiques : principalement la Corporation manitobaine des loteries et la Société des alcools du Manitoba, dont les recettes nettes sont toujours comptabilisées à titre de recettes des opérations gouvernementales essentielles.
- Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets : intérêts et autres gains découlant des placements du Fonds d'amortissement, entre autres. Les placements sont détenus par les entités des opérations gouvernementales essentielles et d'autres entités comptables. Aux fins des prévisions budgétaires relatives aux opérations gouvernementales essentielles, les recettes découlant des placements sont soustraites des frais de service de la dette.

Des recettes totales du Budget sommaire, 9,3 milliards de dollars, soit 78,8 %, proviennent des opérations gouvernementales essentielles.

Dans le Budget sommaire, les dépenses sont regroupées en principaux secteurs d'activités. Veuillez consulter à l'Annexe 4 la liste des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

- Santé : toutes les dépenses relatives à la santé, y compris les opérations des offices régionaux de la santé, des hôpitaux et d'autres entités du domaine de la santé comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.
- Éducation : toutes les dépenses relatives à l'éducation aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire, y compris les opérations des universités et des collèges. Comprend également le versement de fonds supplémentaires à la pension de retraite des enseignants.
- Services à la famille et Logement : toutes les dépenses relatives aux programmes de logement et de services sociaux.
- Développement des communautés, de l'économie et des ressources : dépenses relatives à l'infrastructure et à d'autres services gouvernementaux telles l'agriculture, la conservation et la gestion des ressources hydriques.
- Justice et autres dépenses : dépenses relatives à l'administration de la justice ainsi qu'au ministère des Finances et au ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport, au régime de retraite de la fonction publique et à d'autres frais.
- Service de la dette : frais d'intérêts et dépenses connexes, y compris celles liées à la capitalisation de la Caisse de retraite des enseignants, au financement des immobilisations et aux emprunts de portée générale relatifs à tous les emprunts sommaires de la Province, à l'exclusion des frais de service de la dette d'Hydro-Manitoba et de la Corporation manitobaine des loteries, lesquels frais sont pris en compte dans les recettes nettes des entreprises publiques.

Les recettes nettes sommaires constituent « le point final », c'est-à-dire le résultat final après que les dépenses ont été soustraites des recettes. Ceci constitue le résultat financier du périmètre comptable du gouvernement pour l'exercice.

■ BUDGET SOMMAIRE 2007-2008

Recettes

Selon les prévisions, la croissance des recettes atteindra 648 millions de dollars en 2007-2008, soit **5,8 % de plus** que les prévisions pour 2006-2007.

En relation avec les prévisions pour 2006-2007, la catégorie des Autres taxes devrait croître de 167 millions de dollars, ce qui reflète la performance solide, et continue, de l'économie, particulièrement en ce qui concerne l'industrie minière et les ventes au détail. Les Transferts fédéraux vont s'accroître de 338 millions de dollars, dans le contexte des engagements de péréquation et des transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux, ainsi que des mesures pour combattre le déséquilibre fiscal. Également, de meilleurs résultats pour les entreprises publiques apporteront environ 97 millions de dollars additionnels aux recettes. Quant à la catégorie des Impôts, il n'y aura pratiquement aucun changement, ce qui est dû en partie à notre réduction continue de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Dépenses

Selon les prévisions budgétaires, la croissance des dépenses totales devrait s'élever à 639 millions de dollars, soit **5,8 % de plus** que les prévisions pour 2006-2007.

En relation avec les prévisions pour 2006-2007, les dépenses de santé devraient s'accroître de 172 millions de dollars, soit 4,4 %; les dépenses pour le développement des communautés, de l'économie et des ressources devraient s'accroître de 160 millions de dollars, soit 13,1 %; et les dépenses pour l'éducation devraient s'accroître de 153 millions de dollars, soit 5,2 %. Conformément à l'annonce récente du gouvernement de capitaliser 75 % de l'obligation découlant du régime de retraite des enseignants, de concert avec l'engagement continu envers des projets majeurs d'immobilisations et d'infrastructure, les frais de service de la dette devraient s'accroître de 38 millions de dollars*.

Dans le Budget de 2007, les services à la population représentent plus de 75 % des dépenses :

- Les dépenses de santé constituent 35,1 % des dépenses totales.
- Les dépenses pour l'éducation représentent presque 26,7 % des dépenses totales. Elles comprennent les dépenses pour les écoles publiques et pour les établissements postsecondaires.
- Les dépenses pour les services à la famille et le logement, et pour l'administration de la justice, représentent 13,7 % des dépenses totales.

■ RECETTES NETTES SOMMAIRES

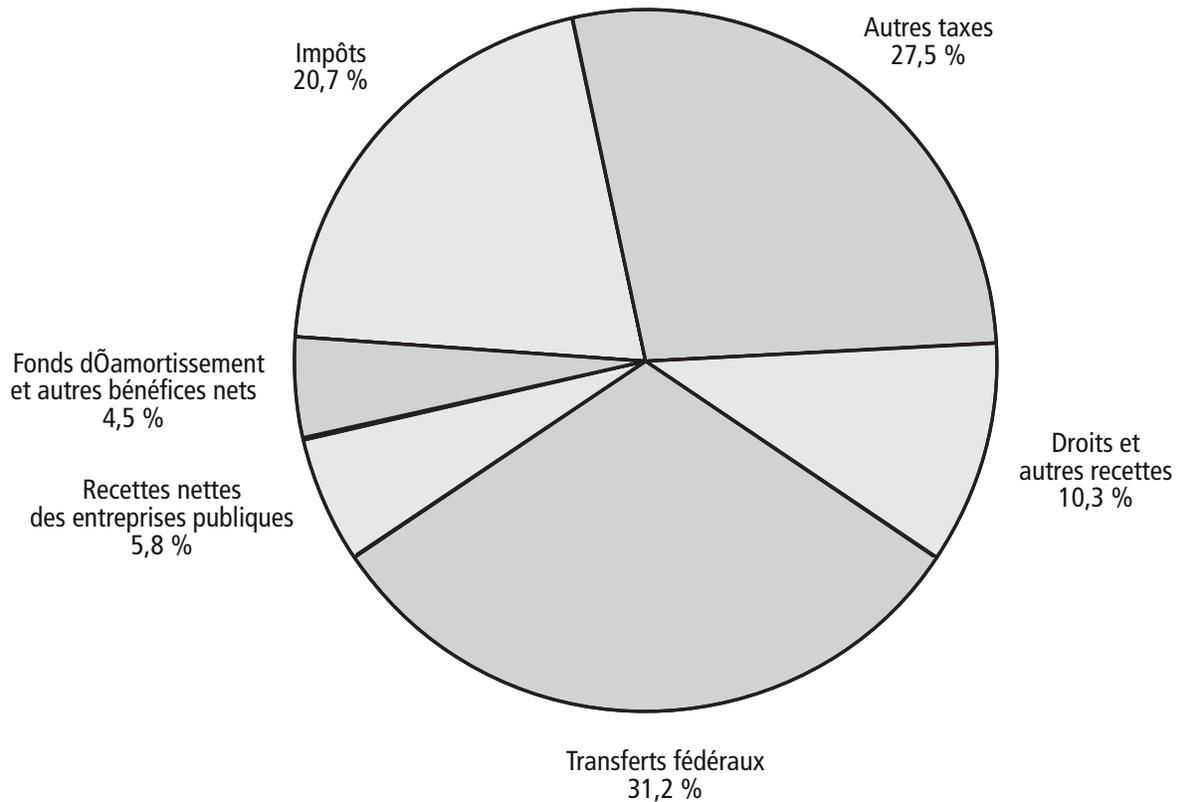
Les recettes nettes prévues au Budget sommaire de l'exercice 2007-2008 sont de 175 millions de dollars, ce qui représente environ 9 millions de dollars (ou 5,4 %) de plus que les prévisions de 2006-2007.

* Les frais de service de la dette devraient représenter 7,3 cents par dollar de recettes en 2007-2008, comparativement à 13,2 cents par dollar en 1999-2000.

Recettes de 2007-2008

Sources principales

Pourcentage du total



Sources des recettes

2007-2008 et 2006-2007

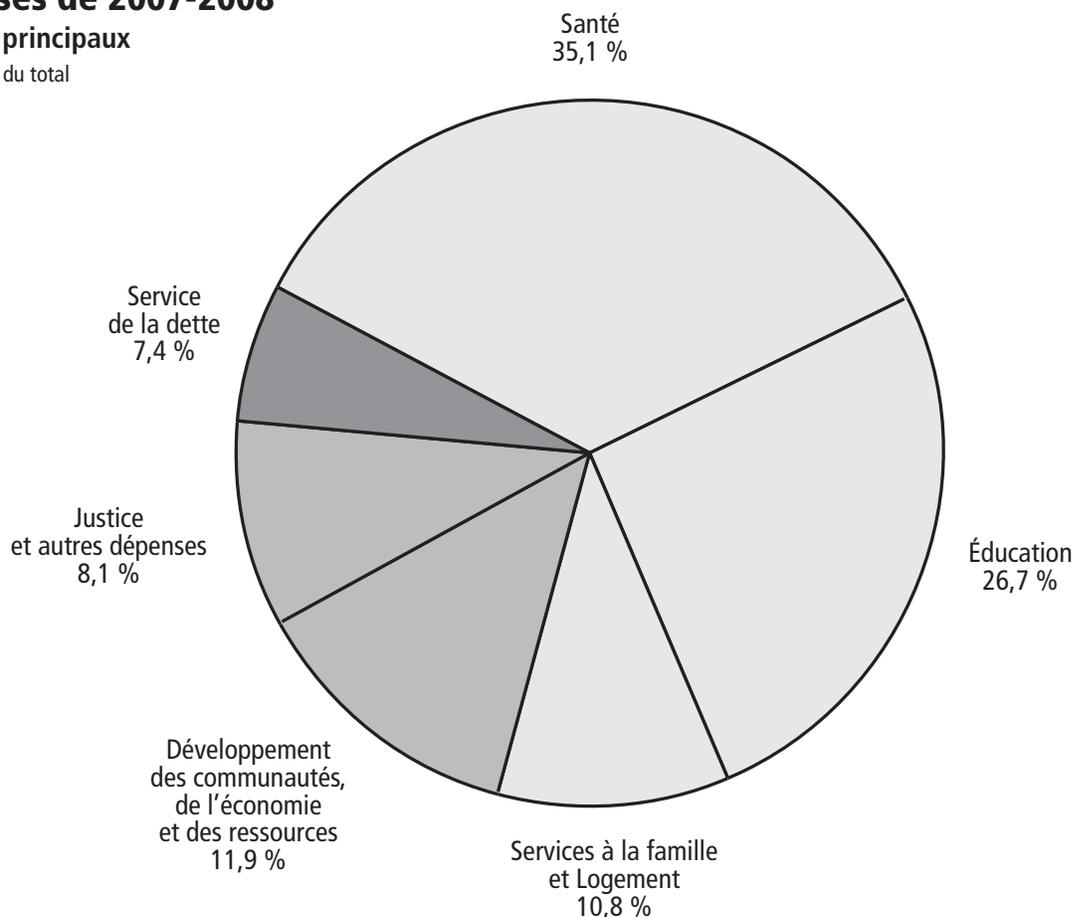
	Budget de 2007-2008	Prévisions de 2006-2007	Variation pour le Budget de 2007-2008 par rapport aux prévisions de 2006-2007
	(en millions de \$)		(en millions de \$)
Impôts	2 439	2 440	(1)
Autres taxes	3 249	3 082	167
Droits et autres recettes	1 215	1 182	33
Transferts fédéraux	3 687	3 349	338
Recettes nettes des entreprises publiques	686	589	97
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	534	519	14
RECETTES TOTALES	11 809	11 161	648

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Dépenses de 2007-2008

Secteurs principaux

Pourcentage du total



Secteurs de dépenses

2007-2008 et 2006-2007

	Budget de	Prévisions de	Variation pour le
	2007-2008	2006-2007	Budget de 2007-2008
	(en millions de \$)		par rapport aux prévisions de 2006-2007
			(en millions de \$)
Santé	4 091	3 919	172
Éducation	3 104	2 951	153
Services à la famille et Logement	1 251	1 189	62
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 385	1 225	160
Justice et autres dépenses	943	890	53
Service de la dette	860	822	38
DÉPENSES TOTALES	11 634	10 995	639

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau 1

Budget sommaire des recettes – Détails et conciliation avec le budget des opérations gouvernementales essentielles

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

Source des recettes	OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ESSENTIELLES	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
Impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers	2 159 400	-	2 159 400
Impôt sur les bénéfices des sociétés	279 100	-	279 100
Sous-total – Impôts	2 438 500	-	2 438 500
Autres taxes			
Impôt sur le capital des corporations	152 500	-	152 500
Taxe sur l'essence	147 000	-	147 000
Impôt sur les compagnies d'assurance	62 000	-	62 000
Taxe sur les transferts fonciers	38 500	-	38 500
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	328 800	-	328 800
Taxe minière	107 000	-	107 000
Taxe sur le carburant	84 900	-	84 900
Taxe sur les ventes au détail	1 326 500	-	1 326 500
Administration et taxes diverses	79 400	-	79 400
Taxe sur le tabac	204 000	-	204 000
Autres taxes	21 055	-	21 055
Impôts fonciers en matière d'éducation	-	697 185	697 185
Sous-total – Autres taxes	2 551 655	697 185	3 248 840
Droits et autres recettes			
Amendes et frais et autres frais de justice	41 441	-	41 441
Minéraux et pétrole	10 405	-	10 405
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	97 998	-	97 998
Parcs, foresterie et conservation (autres droits)	35 376	-	35 376
Loyers de l'énergie électrique	105 000	-	105 000
Frais de service et frais divers	110 211	643 088	753 299
Partage des recettes des organismes de service spécial	21 395	(21 395)	-
Droits de scolarité	-	171 501	171 501
Sous-total – Droits et autres recettes	421 826	793 194	1 215 020
Transferts fédéraux			
Péréquation	1 826 000	-	1 826 000
Transfert canadien en matière de santé	807 000	-	807 000
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	341 400	-	341 400
Fonds pour la santé	47 340	-	47 340
Renouvellement de l'infrastructure	45 600	-	45 600
Agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge	100 155	-	100 155
Coûts partagés et autres transferts	234 298	285 329	519 627
Sous-total – Transferts fédéraux	3 401 793	285 329	3 687 122
Recettes nettes des entreprises publiques			
Société des alcools du Manitoba	213 200	-	213 200
Corporation manitobaine des loteries	275 000	-	275 000
Hydro-Manitoba	-	178 000	178 000
Commission des accidents du travail	-	5 600	5 600
Société d'assurance publique du Manitoba	-	14 044	14 044
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	488 200	197 644	685 844
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	-	533 550	533 550
Total – Budget des recettes	9 301 974	2 506 902	11 808 876

Tableau 2

Budget sommaire des dépenses – Détails et conciliation avec le budget des opérations gouvernementales essentielles et avec le résultat du Budget sommaire

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

Secteur ou ministère	OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ESSENTIELLES	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables	
Santé	3 882 409	208 536	4 090 945
Éducation			
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	539 724	380 429	920 153
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	1 301 718	882 481	2 184 199
Total - Éducation	<u>1 841 442</u>	<u>1 262 910</u>	<u>3 104 352</u>
Services à la famille et Logement	1 126 614	124 271	1 250 885
Développement des communautés, de l'économie et des ressources			
Affaires autochtones et du Nord	38 417	744	39 161
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	203 675	144 165	347 840
Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce	109 196	7 156	116 352
Conservation	119 416	(623)	118 793
Infrastructure et Transports	493 390	(87 453)	405 937
Affaires intergouvernementales	246 468	-	246 468
Sciences, Technologie, Énergie et Mines	78 588	314	78 902
Gestion des ressources hydriques	31 985	(45)	31 940
Total - Développement des communautés, de l'économie et des ressources	<u>1 321 135</u>	<u>64 258</u>	<u>1 385 393</u>
Justice et autres dépenses			
Assemblée législative	30 361	(8)	30 353
Conseil exécutif	2 759	-	2 759
Commission de la fonction publique	5 450	1 458	6 908
Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport	85 024	6 106	91 130
Régime de retraite de la fonction publique et autres frais	88 223	102 000	190 223
Finances	102 563	26 235	128 798
Enfants en santé Manitoba	26 398	-	26 398
Justice	321 557	20 336	341 893
Travail et Immigration	46 510	8 144	54 654
Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé	1 365	-	1 365
Crédits d'autorisation	107 364	-	107 364
Autres crédits	25 805	-	25 805
Moins : péremption de fin d'exercice	(65 000)	-	(65 000)
Total - Justice et autres dépenses	<u>778 379</u>	<u>164 271</u>	<u>942 650</u>
Frais de service de la dette	<u>276 000</u>	<u>583 814</u>	<u>859 814</u>
Total - Budget des dépenses	<u>9 225 979</u>	<u>2 408 060</u>	<u>11 634 039</u>
Soustraire : Total - Budget des dépenses (ci-dessus) de Total - Recettes budgétaires (Tableau 1)	<u>9 301 974</u>	<u>2 506 902</u>	<u>11 808 876</u>
Résultat net pour l'exercice	<u>75 995</u>	<u>98 842</u>	<u>174 837</u>
Transfert au Fonds de remboursement de la dette	(110 495)	110 495	-
Transfert venant du Fonds de stabilisation des recettes	37 000	(37 000)	-
RECETTES NETTES	<u>2 500</u>	<u>172 337</u>	<u>174 837</u>

STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE

■ STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE

En juin 2006, la société d'experts-conseils Deloitte a présenté deux rapports soulignant les mesures que notre gouvernement pourrait prendre pour respecter son engagement visant à mettre en œuvre la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires. À ce moment-là, on avait recommandé que le dépôt annuel du Budget sommaire de la Province soit accompagné de la présentation d'une stratégie de gestion financière pour tout le périmètre comptable du gouvernement. Selon Deloitte, « le contexte le plus pertinent du Budget annuel est la stratégie financière que le gouvernement a choisi de mettre en œuvre dans l'avenir prévisible[...]La présentation d'un sommaire des priorités budgétaires à plus long terme du gouvernement permet de lire le Budget annuel de manière à comprendre de quelle façon les activités financières de l'exercice à venir contribueront aux objectifs à plus long terme. ».

La Stratégie de gestion financière énonce les priorités de notre gouvernement à ce chapitre, ainsi qu'un ou plusieurs résultats mesurables pour chaque domaine prioritaire, et elle établit des objectifs pour chaque résultat mesurable, pour l'exercice en cours et pour les années à venir. Il s'agit d'une autre façon pour le gouvernement de démontrer son engagement envers l'amélioration de la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte.

L'énonciation des objectifs que le gouvernement espère atteindre au cours du prochain exercice et dans l'avenir donnera au public l'occasion d'évaluer la performance du gouvernement. Les résultats obtenus par rapport aux priorités et aux résultats mesurables établis dans la présente Stratégie pour l'exercice 2007-2008 seront indiqués dans les comptes publics du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008.

Pour l'exercice 2007-2008, la Stratégie de gestion financière établit cinq domaines prioritaires de gestion financière. Ces domaines, et les résultats mesurables s'y rapportant, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

PRIORITÉ DE GESTION FINANCIÈRE	RÉSULTATS MESURABLES
La transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière	<ul style="list-style-type: none"> • Transition vers la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires • Solde positif des recettes nettes sommaires • Respect de l'obligation redditionnelle relative aux recettes et aux dépenses pour les opérations gouvernementales essentielles • Rapports financiers trimestriels
Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Cotes de crédit • Dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) • Mesures relatives à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite
La gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio de la dette nette au PIB • Réduction de la dette
Le renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements en immobilisations
La présentation de rapports sur la performance	<ul style="list-style-type: none"> • Continuation de la stratégie de présentation de rapports sur la performance

La présente partie contient un examen des domaines prioritaires de gestion financière et des résultats mesurables prévus dans chaque domaine, de même que des commentaires descriptifs, la présentation des tendances historiques et les objectifs actuels et à plus long terme.

* L'actualisation de la législation du Manitoba relative à l'obligation de rendre des comptes sur le plan financier, Deloitte, juin 2006

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LA TRANSPARENCE, L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET LA DISCIPLINE FINANCIÈRE

Notre gouvernement est résolu à continuer d'améliorer la transparence et l'obligation redditionnelle ainsi qu'à maintenir une saine discipline financière. L'évidence de cet engagement s'est imposée au cours des dernières années, alors que nous franchissions plusieurs étapes importantes, parmi lesquelles : notre transition déterminée vers la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires pour 2007-2008; la production d'états financiers sommaires totalement conformes aux principes comptables généralement reconnus, et ce depuis le 31 mars 2005; l'adoption et le respect d'un rigoureux régime de remboursement de la dette à portée générale; et l'élaboration de plans visant à éliminer la dette à portée générale et l'obligation découlant des régimes de retraite.

Notre gouvernement reste fidèle aux principes de transparence et d'obligation redditionnelle, et il continuera à faire preuve de discipline financière dans l'avenir.

Résultat mesurable : transition vers la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires

En 2005, notre gouvernement s'est engagé à adopter le format d'états récapitulatifs et de budgets sommaires pour l'exercice 2007-2008. Le dépôt du présent Budget sommaire constitue la première attestation officielle que la transition est complète et que nous avons atteint notre objectif. Comme indiqué ailleurs dans ce budget, la transition vers un budget sommaire représente un changement important en ce qui concerne les renseignements budgétaires et leur présentation.

Nos rapports financiers de fin d'année connaîtront également d'importants changements. Conformément à la recommandation du vérificateur général, les comptes publics qui seront déposés après la fin de l'exercice 2007-2008 comprendront des états financiers vérifiés portant uniquement sur le périmètre comptable du gouvernement : les états financiers vérifiés pour les opérations du gouvernement lui-même ne seront donc plus publiés. Les comptes publics de l'exercice 2007-2008 comprendront également un rapport sur les objectifs fixés pour la première année de cette stratégie de gestion financière.

Au fur et à mesure que se mettra en place un cadre d'information financière sommaire pour le long terme, nous continuerons à mettre au point et à améliorer la présentation des budgets sommaires, des états récapitulatifs et des comptes publics.

Résultat mesurable : solde positif des recettes nettes sommaires

La transition vers un budget sommaire constitue un défi de taille. Le périmètre comptable du gouvernement regroupe de nombreux organismes sur lesquels le gouvernement n'exerce pas de contrôle direct ou quotidien. Étant donné la nature de certaines entités, le Budget sommaire est moins prévisible que le seul budget des opérations gouvernementales essentielles. Suivant le conseil que nous a donné le Bureau du vérificateur général et les résultats de l'étude que nous avons commandée à la firme Deloitte, nous présenterons au cours de l'année de nouvelles dispositions législatives sur l'équilibre budgétaire qui appuieront la transition vers la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires.

Aujourd'hui, nous présentons un budget avec un solde positif sur une base sommaire : un excédent sommaire de 175 millions de dollars pour 2007-2008.

Nous prenons l'engagement de continuer dans l'avenir à maintenir un solde positif en ce qui concerne les recettes nettes sommaires.

Résultat mesurable : respect de l'obligation redditionnelle relative aux dépenses et aux recettes pour les opérations gouvernementales essentielles

Par le passé, le vérificateur général a suggéré que la publication d'états financiers vérifiés à la fois pour le périmètre comptable du gouvernement (états financiers sommaires), d'une part, et pour les opérations gouvernementales essentielles, d'autre part, risquait de semer la confusion dans l'esprit du public. Par conséquent, notre gouvernement a décidé qu'un élément important de son engagement à opérer la transition vers des principes comptables généralement reconnus sera réalisé : à partir de 2007-2008, un seul ensemble d'états financiers vérifiés sera produit, soit les états financiers sommaires relatifs au périmètre comptable du gouvernement.

Notre gouvernement continuera à rendre compte de la répartition des recettes qui relèvent directement de lui – celles relatives à ses opérations essentielles –, et cela au moyen du Budget des dépenses et des recettes. Nous avons présenté sept budgets équilibrés consécutifs dans le cadre des dispositions législatives actuelles sur l'équilibre budgétaire. Notre gouvernement planifiera chaque année son budget pour que les dépenses relatives à ses opérations essentielles soient entièrement couvertes par les recettes qu'il perçoit, y compris le financement versé à l'avance par Ottawa pour appuyer les priorités conjointes des gouvernements fédéral et provincial. Cet engagement est tenu dans le Budget 2007, puisque l'on prévoit que, pour les opérations essentielles du gouvernement, les recettes dépasseront les dépenses.

Résultat mesurable : rapports financiers trimestriels

Le passage à la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires exige non seulement que le Budget et les états financiers annuels (les comptes publics) soient déposés sur une base sommaire, mais également que tous les rapports financiers, y compris les rapports trimestriels, portent désormais sur le périmètre comptable du gouvernement. De plus, pour continuer la mise en application des principes comptables généralement reconnus, nos rapports financiers doivent également se conformer à ces principes.

Comme l'a recommandé la firme Deloitte, le gouvernement changera peu de choses à ses rapports financiers trimestriels pour l'exercice 2007-2008. Le gouvernement bénéficiera de son expérience d'une année entière dans un cadre sommaire avant de modifier ses rapports trimestriels. En 2008-2009, nous commencerons à introduire les changements qui conviennent, et la transformation de nos rapports trimestriels sera achevée avant la fin de l'exercice 2009-2010.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

Le gouvernement du Manitoba demeure l'un des plus efficaces et des plus performants en termes de coûts au Canada. Grâce à l'amélioration continue de la prestation des services et du fonctionnement du gouvernement, les programmes gouvernementaux restent à la mesure de nos moyens. L'offre de services et de programmes abordables résulte de l'utilisation efficace et efficiente des recettes publiques. Alors même que la demande augmente, surtout dans les domaines des soins de santé et de l'éducation, le gouvernement gère judicieusement ses dépenses.

Résultat mesurable : cotes de crédit

Le Manitoba maintient sa bonne réputation sur le plan de la responsabilité financière. L'approche mesurée adoptée par la Province pour équilibrer le budget, rembourser la dette et l'obligation découlant des régimes de retraite et satisfaire aux besoins existants dans divers domaines, dont les soins de santé, a été reconnue par les agences d'évaluation du crédit. Cette performance se reflète dans les hausses de la cote de crédit provinciale accordée par les firmes Moody's Investors Service et Dominion Bond Rating Service au cours des cinq dernières années. En novembre 2006, la firme Standard & Poor's a fait passer les perspectives du Manitoba de stables à positives, compte tenu de la réduction graduelle du fardeau de la dette, du bilan financier solide et du bon système de soutien des liquidités de la Province, et elle a confirmé sa cote de crédit.

Le gouvernement du Manitoba s'engage à maintenir les pratiques de responsabilité financière qui vaudront à la Province le maintien ou l'amélioration de ses cotes de crédit dans l'avenir.

Agence d'évaluation du crédit	2003 Actuelle	2004 Actuelle	2005 Actuelle	2006 Actuelle	2007 Actuelle	2008 Prévue
DBRS	A(positif)	A(élevé)	A(élevé)	A(élevé)	A(élevé)	A(élevé)
Moody's	Aa2	Aa2	Aa2	Aa2	Aa1	Aa1
Standard & Poor's	AA-	AA-	AA-	AA-	AA-(positif)	AA-(positif)

NOTA : Au 31 mars (fin de l'exercice)

Résultat mesurable : dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Comme tous les particuliers, un gouvernement doit vivre selon ses moyens. Afin de maintenir un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens, il faut gérer la hausse des dépenses nécessaires pour répondre à la demande croissante de services de qualité dans des domaines comme la santé, l'éducation et la garde d'enfants, et ce, en soutenant le rythme de la croissance économique provinciale. Le ratio des dépenses sommairess du périmètre comptable du gouvernement en pourcentage du PIB constitue une mesure efficace des dépenses appropriées. Ce ratio est resté relativement stable pendant les quatre dernières années, se situant entre 24,1 % et 25,3 %. Les ratios figurent sur le tableau qui suit ainsi que dans l'Annexe 2 (Statistiques financières sommaires).

	2004-2005 Réels	2005-2006 Réels	2006-2007 Prévisions	2007-2008 Budget	2008-2009 Projection	2009-2010 Projection
	En pourcentage du PIB					
Programmes gouvernementaux essentiels	18,8	19,3	19,3	19,4	19,1	18,9
Autres entités comptables	3,4	3,7	3,7	4,0	3,8	3,8
Service de la dette	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8
Dépenses sommairess du périmètre comptable	24,1	24,8	24,9	25,3	24,7	24,5

NOTA : Les chiffres réels pour les autres entités comptables au cours de l'exercice 2005-2006 et des exercices précédents ne comprennent pas les données applicables aux écoles publiques, ces dernières n'étant pas accessibles dans un format conforme aux principes comptables généralement reconnus. Si ces renseignements étaient inclus, les pourcentages indiqués pour ces années seraient plus élevés.

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Avec la transition vers la production de budgets sommaires, ce ratio illustre le rapport existant entre l'économie et les dépenses de tout le secteur public provincial, y compris le fonctionnement des organismes de soins de santé, des écoles publiques, des organisations de la Couronne et des programmes et services gouvernementaux.

À long et à moyen terme, l'objectif du gouvernement du Manitoba est de maintenir un ratio stable ou à la baisse.

Résultat mesurable : mesures relatives à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite

À son entrée en fonctions en 1999, notre gouvernement a établi un plan prévoyant le remboursement de la dette générale et l'élimination de l'obligation découlant des régimes de retraite. Si rien n'avait été fait, cette obligation aurait atteint 8,4 milliards de dollars en 2028.

Le Budget de l'an 2000 a vu l'adoption d'un plan global visant à s'attaquer à la dette et à l'obligation découlant des régimes de retraite. Dans le Budget de 2002, le gouvernement a amélioré son plan en prévoyant la capitalisation du régime de retraite de chaque nouveau fonctionnaire afin de rembourser plus rapidement cette obligation. Ce nouveau plan comprenait une formule permettant de fixer le montant affecté au remboursement de la dette et à la capitalisation de l'obligation, lequel montant s'élève actuellement à 110 millions de dollars par an.

En 2007, le gouvernement prend des mesures additionnelles à l'égard de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite. Il capitalisera 75 % de l'obligation provinciale relative à la Caisse de retraite des enseignants. Au cours des prochaines années, la Province poursuivra ses efforts dans la même voie à l'égard de l'obligation non capitalisée de la Caisse de retraite de la fonction publique.

L'emprunt de fonds pour réduire l'obligation non capitalisée de la Caisse de retraite des enseignants permet au gouvernement de réaliser des économies dans les états financiers sommaires totalisant environ 275 millions de dollars au cours des 15 prochaines années. En outre, les employés actuels et ceux à la retraite qui sont couverts par ces régimes de pension bénéficieront du fait que leur régimes disposent d'une capitalisation qui permet de respecter non seulement l'obligation actuelle mais aussi l'obligation future.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LA GESTION DE LA DETTE

Les analystes financiers et les agences de cotation ont salué l'approche mesurée qu'a adoptée le Manitoba pour équilibrer le budget, rembourser progressivement la dette et éliminer l'obligation découlant des régimes de retraite, tout en répondant aux besoins liés aux soins de santé et à d'autres domaines de programmes. Grâce à des cotes de crédit stables ou en hausse, les frais de service de la dette du Manitoba sont maintenus à un niveau acceptable en comparaison de ceux des autres provinces et territoires.

« Ces dernières années, le Manitoba a réussi à atteindre ses objectifs financiers tout en continuant d'alimenter son Fonds de remboursement de la dette et de s'attaquer à l'obligation découlant des régimes de retraite. Moody's prévoit que la Province poursuivra son plan financier stable et que les ratios d'endettement continueront de connaître une légère amélioration à moyen terme. »

Moody's Investors Service, analyse pour la Province du Manitoba, août 2006

Depuis l'an 2000, le remboursement progressif de la dette à portée générale et de l'obligation découlant des régimes de retraite est effectué selon une formule prescrite. Cette formule exige que des fonds soient réservés chaque année à ces fins et que le montant annuel du remboursement soit augmenté au minimum tous les cinq ans. En 1999-2000, le versement affecté par la Province au remboursement de la dette était de 75 millions de dollars. En 2000-2001, le montant du versement a augmenté à 96 millions de dollars, et en 2004-2005, à 110 millions de dollars.

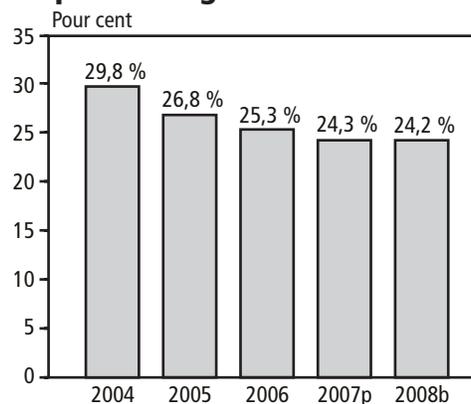
Résultat mesurable : ratio de la dette nette au PIB

La dette nette est un important indicateur de la situation financière d'un gouvernement car elle met en évidence le caractère abordable des futurs services gouvernementaux. La dette nette sommaire représente le total des passifs du périmètre comptable du gouvernement moins ses actifs financiers.* Il s'agit du solde des passifs qu'il faudra financer à l'aide de recettes futures. La dette nette peut augmenter de temps à autre en chiffres absolus lorsqu'il est nécessaire de faire des investissements en immobilisations, par exemple pour le canal de dérivation de la rivière Rouge ou l'infrastructure routière. Ces investissements appuient la performance économique du Manitoba, et celle-ci en dépend. C'est pourquoi il est important de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, calculée selon l'indice du produit intérieur brut nominal.

Au cours des dernières années, par sa gestion efficace, le gouvernement du Manitoba a fait en sorte que le ratio de la dette nette au PIB enregistre une forte tendance à la baisse (il se chiffrait à 31,4 % en 1999-2000), tout en effectuant des investissements essentiels dans l'infrastructure manitobaine, par exemple l'agrandissement du canal de dérivation. Notre gouvernement s'est engagé à continuer de réduire le ratio de la dette nette au PIB au fil du temps.

Le graphique ci-contre reflète le succès de notre plan de réduction du ratio de la dette nette au PIB.

Dette nette exprimée en pourcentage du PIB



p : prévisions b : budget

Source : Finances Manitoba

* Les actifs financiers sont des actifs tels que l'encaisse, les investissements, les prêts et les comptes débiteurs qui pourraient facilement être convertis en liquidités.

Résultat mesurable : réduction de la dette

À son entrée en fonctions en 1999, le gouvernement a mis en place un plan visant à réduire la dette à portée générale et à éliminer l'obligation découlant des régimes de retraite. Selon les prévisions, si nous ne nous étions pas attaqués à la question de l'obligation, elle aurait augmenté à 8,4 milliards de dollars d'ici 2028.

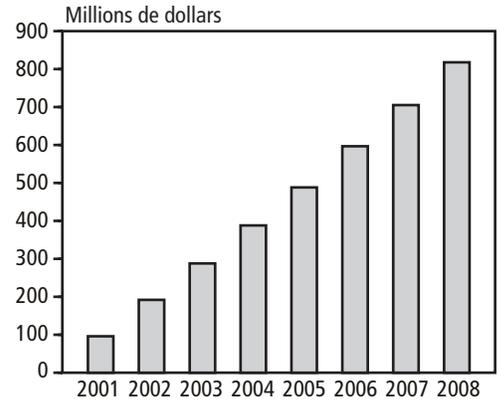
Notre gouvernement a consacré plus de 814 millions de dollars au remboursement de la dette et à la réduction de l'obligation provinciale non capitalisée découlant des régimes de retraite. Comme cela a été mentionné précédemment dans la section sur un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens, la Province continue à gérer sa dette, en prenant la décision d'emprunter des fonds pour rembourser une partie substantielle de l'obligation non capitalisée de la Caisse de retraite des enseignants. Cette décision se traduira par des économies très importantes.

Le gouvernement du Manitoba est déterminé à continuer de réduire la dette, son but ultime étant d'éliminer la dette à portée générale et de rembourser le montant restant de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite. À court terme, l'augmentation de la dette à portée générale liée au financement de l'obligation non capitalisée de la Caisse de retraite des enseignants n'aura pas d'incidence sur la dette nette.

Les frais de service de la dette, mesurés en pourcentage des recettes, continuent à baisser.

Depuis 1999-2000, les frais de service de la dette ont diminué de 44,7 %, passant de 13,2 cents pour chaque dollar de recettes sommaires encaissées à des prévisions de 7,3 cents par dollar en 2007-2008.

Remboursement de la dette cumulée



Source : Finances Manitoba

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LE RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DES IMMOBILISATIONS

Les éléments de l'infrastructure provinciale, comme les routes, les ouvrages de régularisation des eaux et les parcs, et les autres immobilisations, comme les immeubles occupés par la fonction publique, les écoles et les établissements de santé, servent tous le bien public. Le renouvellement de ces actifs est devenu une priorité grandissante pour la plupart des gouvernements et pour le public au cours des dernières années. Des investissements inadéquats entraînent la détérioration, la perte d'usage et la diminution de l'efficacité de ces actifs.

Les immobilisations publiques profitent de façon incommensurable à la population; cependant, on estime que la valeur assurée ou de remplacement de ces investissements est **de l'ordre de 30 milliards de dollars**.

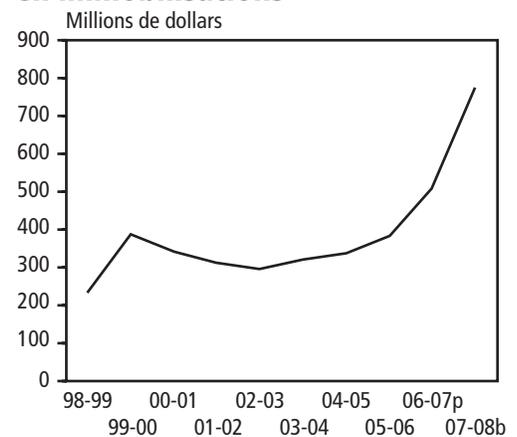
Résultat mesurable : investissements en immobilisations

Notre gouvernement reconnaît les besoins en infrastructure dans divers secteurs, et nous nous sommes engagés, dès notre entrée en fonctions, à investir dans les immobilisations publiques, par exemple en procédant à la rénovation ou à la construction d'hôpitaux et de collèges, à l'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge, et à l'amélioration du réseau routier de la province. Le commencement des travaux d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge en 2004-2005, dont le coût total sera de 665 millions de dollars, et l'annonce récente d'un plan de rénovation en cinq ans des routes du Manitoba, au coût de deux milliards de dollars, représentent des engagements très importants visant à accroître les possibilités de développement économique de la province.

Le graphique ci-contre indique la croissance des investissements en immobilisations, y compris les dépenses pour les routes, les immeubles occupés par la fonction publique, les écoles (incluant les collèges et universités) et les établissements de santé.

Le Budget 2007 témoigne de l'engagement de notre gouvernement à l'égard du renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations. Les dépenses en immobilisations majeures prévues en 2007-2008 comprennent :

Investissements en immobilisations



p - prévisions b - budget

Source : Finances Manitoba

Millions de \$

Réseau routier	239
Agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge	214
Établissements de santé	190
Immeubles occupés par la fonction publique	73
Écoles publiques	45
Universités et collèges	12
	<u>773</u>

À moyen et à long terme, notre gouvernement continuera d'investir dans les immobilisations publiques du Manitoba.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS SUR LA PERFORMANCE

En améliorant la façon dont le gouvernement mesure la performance (le rendement) financière et non financière et la présente au public, nous augmentons à la fois la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte. Les rapports sur les résultats donnent de l'information sur les conséquences, les avantages ou les changements réels découlant d'un programme ou d'un service gouvernemental. Bien que ce type de rapport comprenne des mesures relatives aux résultats financiers, la majorité de son contenu sera de nature non financière.

Résultat mesurable : continuation de la stratégie de présentation de rapports sur la performance

Le premier rapport global sur la performance (le rendement) du gouvernement du Manitoba présenté au public, *Rapport aux Manitobains sur le rendement — Document de travail 2005*, a été publié en juin 2005. Ce rapport propose une méthode permettant de communiquer les renseignements sur la performance au moyen de catégories précises qui occupent une place importante dans la vie des gens. Il est axé sur quatre grandes catégories (l'économie, la population, la collectivité et l'environnement) et fait état de mesures dans 16 domaines clés. Il résume les tendances et se fonde sur les données de production existantes et l'information sur les résultats pour illustrer concrètement ce que les mesures de la performance du gouvernement pourraient comprendre.

À l'automne 2006, pour la première fois, un ensemble de mesures clés de la performance a été inclus dans le rapport annuel de chaque ministère. Un large éventail de renseignements relatifs à la présentation de rapports sur la performance figure également dans les rapports annuels ordinaires, ainsi que dans plusieurs rapports spécialisés, de nombreuses autres entités du périmètre comptable du gouvernement.

Le Manitoba s'engage à réaliser d'autres progrès au cours des prochaines années en vue d'améliorer les rapports sur la performance, en commençant par l'élaboration d'une stratégie générale de présentation de rapports. En 2007-2008, notre gouvernement s'engage à mettre en œuvre une stratégie globale de présentation de rapports. Celle-ci énoncera des principes clairs qui serviront à guider les ministères et les organisations de la Couronne dans la présentation des rapports sur la performance, ainsi que des lignes directrices sur la façon de présenter cette information dans les rapports annuels.

À long terme, notre gouvernement a l'intention d'établir une méthode régulière d'information sur la performance générale (le rendement général) du gouvernement dans des domaines clés qui ne sont pas de nature financière. Cette méthode nous permettra d'aborder la relation de complémentarité entre l'information sur la performance non financière et les indicateurs de performance financière qui sont actuellement communiqués chaque année dans les comptes publics.

PERSPECTIVES PROVINCIALES

Perspectives du Budget sommaire

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	<u>Prévisions</u>	<u>Budget</u>	<u>Projections</u>	<u>Projections</u>	<u>Projections</u>
	(Millions de dollars)				
RECETTES					
Opérations gouvernementales essentielles ¹	8 839	9 302	9 605	9 814	10 068
Recettes nettes des entreprises publiques					
Société des alcools du Manitoba	202	213	219	224	230
Corporation manitobaine des loteries	272	275	275	275	275
Hydro-Manitoba	117	178	133	125	131
Commission des accidents du travail	6	6	6	9	10
Société d'assurance publique du Manitoba	(8) ⁴	14	2	15	24
Sous-total	<u>589</u>	<u>686</u>	<u>635</u>	<u>649</u>	<u>669</u>
Moins : Retraitements de consolidation	<u>(474)</u>	<u>(488)</u>	<u>(494)</u>	<u>(499)</u>	<u>(505)</u>
Contribution nette des entreprises publiques	<u>115</u>	<u>198</u>	<u>141</u>	<u>150</u>	<u>164</u>
Autres entités comptables ²	<u>2 207</u>	<u>2 309</u>	<u>2 388</u>	<u>2 431</u>	<u>2 544</u>
RECETTES TOTALES	<u>11 161</u>	<u>11 809</u>	<u>12 134</u>	<u>12 394</u>	<u>12 776</u>
DÉPENSES					
Programmes et services gouvernementaux essentiels ³	8 800	9 226	9 504	9 781	10 062
Autres entités comptables	<u>2 195</u>	<u>2 408</u>	<u>2 448</u>	<u>2 552</u>	<u>2 613</u>
DÉPENSES TOTALES	<u>10 995</u>	<u>11 634</u>	<u>11 952</u>	<u>12 333</u>	<u>12 676</u>
RECETTES NETTES SOMMAIRES	<u>166</u>	<u>175</u>	<u>182</u>	<u>61</u>	<u>100</u>

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Remarques :

- 1 Les recettes des opérations gouvernementales essentielles comprennent les recettes nettes de la Corporation manitobaine des loteries et de la Société des alcools du Manitoba. Ces recettes sont éliminées des recettes nettes des entreprises publiques par les retraitements de consolidation, pour éviter une double comptabilisation. Les projections de bénéfices pour les entreprises publiques sont établies à partir des renseignements fournis par les entités.
- 2 Les projections de recettes et de dépenses pour les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes publics connexes sont établies à partir des renseignements fournis par les entités.
- 3 Comme par le passé, les dépenses des opérations gouvernementales essentielles n'incluent pas les changements relatifs à l'obligation découlant des régimes de retraite, lesquels figurent au complet dans les recettes nettes sommaires.
- 4 Inclut le rabais de prime ordonné par la Régie des services publics.

ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE SOMMAIRE

Exercice se terminant le 31 mars 2008

	Opérations gouvernementales essentielles	Autres entités comptables	Sommaire	
			Budget 2007-2008	Prévisions 2006-2007
Investissement net dans les immobilisations corporelles	484	179	663	413
Moins :				
Résultat net pour l'exercice	76	99	175	166
Autres éléments du résultat étendu	0	68	68	56
Évolution de la dette nette	408	12	420	191

La dette nette est un indicateur important de la situation financière d'un gouvernement puisqu'elle met en lumière le caractère abordable des futurs services gouvernementaux. La dette nette peut croître en chiffres absolus de temps à autre, lorsqu'il est nécessaire d'investir dans des immobilisations, par exemple le canal de dérivation de la rivière Rouge et l'infrastructure routière.

Le Budget 2007 démontre l'engagement de notre gouvernement en faveur du renouvellement de l'infrastructure et de l'actif public, qui se traduit par des investissements dans les hôpitaux, les collèges, le canal de dérivation de la rivière Rouge et le réseau routier de la province. Il importe toutefois de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance de l'économie, telle que la révèle le produit intérieur brut (PIB) nominal. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la dette nette, du PIB et du ratio de la dette nette au PIB ces dernières années.

Exercice	Dette nette	PIB	Dette nette en % du PIB
2003-2004 Chiffres réels	11 129	37 408	29,8
2004-2005 Chiffres réels	10 670	39 770	26,8
2005-2006 Chiffres réels	10 519	41 650	25,3
2006-2007 Budget	10 786	43 975	24,5
2006-2007 Prévisions	10 710	44 085	24,3
2007-2008 Budget	11 130	45 981	24,2

ANNEXE 1
BUDGET SOMMAIRE
GUIDE DE L'UTILISATEUR

■ INTRODUCTION

Le présent document contient des tableaux annotés qui aideront le lecteur à comprendre le nouveau format du Budget du Manitoba. Les tableaux montrent la façon dont le Budget des dépenses et des recettes pour les opérations gouvernementales essentielles est combiné avec des projections de recettes et de dépenses de haut niveau pour les autres entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement afin de produire le Budget sommaire.

On y trouve également une foire aux questions.

« Le dépôt d'un Budget sommaire constitue une étape importante dans la transition de la Province vers les principes comptables généralement reconnus et vers la production intégrale d'états récapitulatifs et de budgets sommaires. Ce format de présentation répond aux commentaires exprimés depuis longtemps par le vérificateur général. Le format sommaire présente l'aspect financier de la prestation des services publics du Manitoba dans une vue d'ensemble complète, quelle que soit l'entité particulière qui fournit les services et quelle que soit la structure propre à cette entité. »

– Richard Olfert, associé directeur général de Deloitte (Manitoba)

BUDGET SOMMAIRE ANNOTÉ

Le Budget sommaire comprend les recettes et dépenses de toutes les entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement. Les montants sont rajustés dans le cadre de la consolidation afin d'éviter la double comptabilisation de recettes ou de dépenses.

BUDGET SOMMAIRE			
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008 avec données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2007			
	<u>Budget de 2007-2008</u>	<u>Prévisions de 2006-2007</u>	<u>Budget de 2006-2007</u>
	(millions de dollars)		
RECETTES			
Impôts	2 439	2 440	2 400
Autres taxes	3 249	3 082	3 009
Droits et autres recettes	1 215	1 182	1 186
Transferts fédéraux	3 687	3 349	3 370
Recettes nettes des entreprises publiques	686	589	707
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	534	519	481
RECETTES TOTALES	11 809	11 161	11 153
DÉPENSES			
Santé	4 091	3 919	3 800
Éducation	3 104	2 951	2 918
Services à la famille et Logement	1 251	1 189	1 155
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 385	1 225	1 284
Justice et autres dépenses	943	890	900
Service de la dette	860	822	835
DÉPENSES TOTALES	11 634	10 995	10 892
Retraitements	-	-	(113)
RECETTES NETTES SOMMAIRES	175	166	148
REMARQUES :			
<ul style="list-style-type: none"> Les chiffres du Budget de 2006-2007 initialement inclus dans les prévisions du budget sommaire à moyen terme du Budget 2006 ont été rajustés à la présentation actuelle utilisée pour le périmètre comptable du gouvernement. Les détails sur les recettes et les dépenses pour l'exercice 2007-2008 et la conciliation avec les sommes indiquées pour les opérations sont disponibles dans le Budget 2007. 			

Comprend l'impôt foncier scolaire.

Comprend les droits de scolarité des universités et des collèges.

Les opérations gouvernementales essentielles reçoivent la majorité des transferts fédéraux, mais certaines entités reçoivent aussi directement des transferts fédéraux ou des paiements à frais partagés.

Comprend toutes les dépenses des ministères de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, et de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, ainsi que celles des écoles de la maternelle à la 12^e année, des collèges et des universités.

Comprend toutes les dépenses de santé du ministère de la Santé, des hôpitaux, des offices régionaux de la santé et d'autres entités liées au domaine de la santé.

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires finales approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Un bon nombre d'entités comptables ont des cycles budgétaires et des exercices dont les dates diffèrent de celles des opérations gouvernementales essentielles. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de celle du gouvernement.

■ BUDGET SOMMAIRE DES RECETTES ANNOTÉ – DÉTAILS ET CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ESSENTIELLES

Tableau 1 – Regroupe les sources individuelles de recettes dans six catégories, ce qui permet de voir les contributions des opérations gouvernementales essentielles et l'incidence de la consolidation de celles-ci et des autres entités comptables.

Tableau 1
Budget sommaire des recettes – Détails et conciliation avec le budget des opérations gouvernementales essentielles
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

Source des recettes	OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ESSENTIELLES	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
Impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers	2 159 400	-	2 159 400
Impôt sur les bénéfices des sociétés	279 100	-	279 100
Sous-total – Impôts	2 438 500		2 438 500
Autres taxes			
Impôt sur le capital des corporations	152 500	-	152 500
Taxe sur l'essence	147 000	-	147 000
Impôt sur les compagnies d'assurance	62 000	-	62 000
Taxe sur les transferts fonciers	38 500	-	38 500
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	328 800	-	328 800
Taxe minière	107 000	-	107 000
Taxe sur le carburant	84 900	-	84 900
Taxe sur les ventes au détail	1 326 500	-	1 326 500
Administration et taxes diverses	79 400	-	79 400
Taxe sur le tabac	204 000	-	204 000
Autres taxes	21 055	-	21 055
Impôts fonciers en matière d'éducation	-	697 185	697 185
Sous-total – Autres taxes	2 551 655	697 185	3 248 840
Droits et autres recettes			
Amendes et frais et autres frais de justice	41 441	-	41 441
Minéraux et pétrole	10 405	-	10 405
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	97 998	-	97 998
Parcs, foresterie et conservation (autres droits)	35 376	-	35 376
Loyers de l'énergie électrique	105 000	-	105 000
Frais de service et frais divers	110 211	-	753 299
Partage des recettes des organismes de service spécial	(21 395)	643 088	-
Droits de scolarité	-	171 501	171 501
Sous-total – Droits et autres recettes	421 826	793 194	1 215 020
Transferts fédéraux			
Péréquation	1 826 000	-	1 826 000
Transfert canadien en matière de santé	807 000	-	807 000
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	341 400	-	341 400
Fonds pour la santé	47 340	-	47 340
Renouvellement de l'infrastructure	45 600	-	45 600
Agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge	100 155	-	100 155
Coûts partagés et autres transferts	234 298	285 329	519 627
Sous-total – Transferts fédéraux	3 401 793	285 329	3 687 122
Recettes nettes des entreprises publiques			
Société des alcools du Manitoba	213 200	-	213 200
Corporation manitobaine des loteries	275 000	-	275 000
Hydro-Manitoba	-	178 000	178 000
Commission des accidents du travail	-	5 600	5 600
Société d'assurance publique du Manitoba	-	14 044	14 044
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	488 200	197 644	685 844
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets			
	-	533 550	533 550
Total – Budget des recettes	9 301 974	2 506 902	11 808 876

Les noms des catégories se retrouvent dans l'ensemble du Budget sommaire.

Les mêmes types de recettes peuvent être attribués aux opérations gouvernementales essentielles et à des entités comptables (par ex. frais de service, transferts à frais partagés).

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires finales approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Un bon nombre d'entités comptables ont des cycles budgétaires et des exercices dont les dates diffèrent de celles des opérations gouvernementales essentielles. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de celle du gouvernement.

■ BUDGET SOMMAIRE DES DÉPENSES ANNOTÉ – DÉTAILS ET CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ESSENTIELLES ET AVEC LE RÉSULTAT DU BUDGET SOMMAIRE

Tableau 2 – Regroupe les dépenses dans six secteurs, ce qui permet de voir le budget des dépenses liées aux opérations gouvernementales essentielles, les incidences de la consolidation pour éviter la double comptabilisation des dépenses, et le montant des dépenses additionnelles d'autres entités comptables dont le paiement ne provient pas des opérations gouvernementales essentielles.

Le paiement des dépenses d'autres entités comptables provient d'autres sources que les opérations gouvernementales essentielles.

Budget des dépenses soumis à l'approbation de l'Assemblée législative.

Les noms des catégories se retrouvent dans l'ensemble du Budget sommaire.

Les dépenses d'autres entités comptables sont indiquées à côté des prévisions de dépenses pour le ministère chargé des opérations gouvernementales essentielles connexes.

Secteur ou ministère	OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ESSENTIELLES		INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION et dépenses d'autres entités comptables	SOMMAIRE
	Budget des dépenses			
Santé	3 882 409		208 536	4 090 945
Éducation				
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	539 724		380 429	920 153
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	1 301 718		882 481	2 184 199
Total - Éducation	1 841 442		1 262 910	3 104 352
Services à la famille et Logement	1 126 614		124 271	1 250 885
Développement des communautés, de l'économie et des ressources				
Affaires autochtones et du Nord	38 417		744	39 161
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	203 675		144 165	347 840
Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce	109 196		7 156	116 352
Conservation	119 416		(623)	118 793
Infrastructure et Transports	493 290		(87 453)	405 937
Affaires intergouvernementales	246 468		-	246 468
Sciences, Technologie, Énergie et Mines	78 588		314	78 902
Gestion des ressources hydriques	31 985		(45)	31 940
Total - Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 321 135		64 258	1 385 393
Justice et autres dépenses				
Assemblée législative	30 361		(8)	30 353
Conseil exécutif	2 759		-	2 759
Commission de la fonction publique	5 450		1 458	6 908
Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport	85 024		6 106	91 130
Régime de retraite de la fonction publique et autres frais	88 223		102 000	190 223
Finances	102 563		26 235	128 798
Enfants en santé Manitoba	26 398		-	26 398
Justice	321 557		20 336	341 893
Travail et Immigration	46 510		8 144	54 654
Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé	1 365		-	1 365
Crédits d'autorisation	107 364		-	107 364
Autres crédits	25 805		-	25 805
Moins : péremption de fin d'exercice	(65 000)		-	(65 000)
Total - Justice et autres dépenses	778 379		164 271	942 650
Frais de service de la dette	276 000		583 814	859 814
Total - Budget des dépenses	9 225 979		2 408 060	11 634 039
Soustraire : Total - Budget des dépenses (ci-dessus) de Total - Recettes budgétaires (Tableau 1)	9 301 974		2 506 902	11 808 876
Résultat net pour l'exercice	75 995		98 842	174 837
Transfert au Fonds de remboursement de la dette	(110 495)		110 495	-
Transfert venant du Fonds de stabilisation des recettes	37 000		(37 000)	-
RECETTES NETTES	2 500		172 337	174 837

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires finales approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Un bon nombre d'entités comptables ont des cycles budgétaires et des exercices dont les dates diffèrent de celles des opérations gouvernementales essentielles. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de celle du gouvernement.

■ FOIRE AUX QUESTIONS

Q1 Qu'est-ce qu'un budget sommaire?

R Un budget sommaire est un aperçu global des dépenses et des recettes liées aux « opérations gouvernementales essentielles », assorti de prévisions de haut niveau du budget de fonctionnement des organisations de la Couronne, des entreprises publiques et des organismes publics connexes tels les offices de la santé et les écoles publiques.

Le terme « budget sommaire » reflète le fait qu'il s'agit d'une consolidation des recettes et des dépenses liées aux opérations générales des programmes et des ministères – les services gouvernementaux qui relèvent habituellement de l'Assemblée législative – et des fonctions additionnelles qui sont indirectement contrôlées par le gouvernement provincial, comme les écoles publiques et les universités.

Par exemple, les dépenses des écoles publiques financées par les impôts fonciers des divisions scolaires et les paiements de soutien provinciaux sont représentés par un seul montant. Cette approche permet aux contribuables de voir ce que coûte au total la prestation des services qu'offrent les écoles publiques.

Q2 Comment peut-on déterminer le total des recettes collectées par le gouvernement et le montant qu'il compte affecter aux programmes et services gouvernementaux essentiels?

R Le détail des dépenses et des recettes liées aux opérations gouvernementales essentielles est présenté dans le Budget des dépenses et des recettes déposé à l'Assemblée législative. Le Budget sommaire et le Budget des dépenses et des recettes contiennent tous deux des tableaux de conciliation (tableau 1 pour les recettes, tableau 2 pour les dépenses) afin d'aider le lecteur à faire la comparaison entre le Budget sommaire et le Budget des dépenses et des recettes.

Q3 Quelles entités sont comprises dans le Budget sommaire et où puis-je obtenir plus de renseignements sur leurs plans d'action pour 2007-2008?

R Une liste de toutes les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement figure dans le Budget sommaire (annexe 4). Le Budget sommaire cumule les dépenses et les recettes prévues pour les « opérations gouvernementales essentielles » avec les prévisions budgétaires de haut niveau d'autres entités. Toute question nécessitant plus de détails sur le budget d'autres entités devrait être adressée directement aux entités en question.

Q4 Étant donné que les recettes et les dépenses additionnelles des universités et des offices de la santé, par exemple, sont maintenant incluses dans le budget provincial, le rapport que le gouvernement entretient avec ces établissements va-t-il changer?

R Le gouvernement n'a ni l'intention ni le pouvoir légal de gérer les activités journalières de ces entités. Les rapports de gouvernance normaux entre le gouvernement et ces entités, et entre ces entités et leurs conseils d'administration et intervenants, ne sont pas touchés par le processus d'élaboration du Budget sommaire, si ce n'est que ces entités doivent fournir des renseignements financiers de manière régulière.

Q5 Étant donné que le Budget du Manitoba englobe maintenant l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement, celui-ci utilisera-t-il les recettes d'autres entités du périmètre comptable pour financer les « opérations gouvernementales essentielles »?

R Tout comme la transition vers un budget sommaire n'a pas d'incidence sur les rapports de gouvernance entre les entités du périmètre comptable et le gouvernement, la manière dont les « opérations gouvernementales essentielles » sont financées ne changera pas. Dans le cadre du Budget sommaire, les recettes provenant des entités de la Couronne qui, jusqu'ici, ont toujours été utilisées pour financer les programmes et les services publics (comme celles de la Corporation manitobaine des loteries, de la Société des alcools du Manitoba et des organismes de service spécial établis par le gouvernement) continueront d'être utilisées pour financer les « opérations gouvernementales essentielles », et elles seules.

Q6 Si le gouvernement ne contrôle pas directement les autres entités du périmètre comptable, pourquoi combine-t-il leurs recettes et dépenses aux siennes dans le Budget sommaire?

R Le gouvernement du Manitoba agit conformément aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Manitoba. Les principes comptables généralement reconnus et les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour les gouvernements supérieurs du Canada exigent que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux préparent leurs états financiers annuels de la sorte. Le gouvernement du Manitoba présente son Budget sommaire en utilisant le même format général que celui de ses rapports financiers de fin d'exercice, et ce, pour faciliter la comparaison des plans et des résultats.

- Q7** Quelle est la différence entre les dépenses relatives aux opérations gouvernementales essentielles et celles qui figurent dans le Budget sommaire?
- R** Les dépenses relatives aux opérations gouvernementales essentielles reflètent les prévisions de dépenses ministérielles du gouvernement du Manitoba qui sont présentées à l'Assemblée législative et approuvées par celle-ci. Ces dépenses comprennent les subventions accordées aux autres entités du périmètre comptable du gouvernement. Les dépenses qui figurent dans le Budget sommaire incluent les dépenses supplémentaires d'autres entités du périmètre comptable du gouvernement qui sont financées par d'autres sources que le gouvernement provincial. Le total sommaire reflète le coût total des services fournis dans les diverses catégories et qui sont financés à partir des opérations gouvernementales essentielles et de celles des autres entités du périmètre comptable du gouvernement.
- Q8** Comment le Budget sommaire traite-t-il l'obligation découlant des régimes de retraite?
- R** L'obligation découlant des régimes de retraite figure en totalité dans les états financiers sommaires; tout changement relatif à cette obligation se reflète donc dans le Budget sommaire. Les charges de retraite incluent les montants financés au moyen des crédits affectés aux opérations gouvernementales essentielles, ainsi que des rajustements sommaires pour les augmentations, déterminées par calcul actuariel, de la valeur du solde impayé de l'obligation découlant des régimes de retraite. Les charges de retraite relatives à la Caisse de retraite des enseignants sont comprises dans la catégorie Éducation.
- Q9** Que sont les « incidences de consolidation »?
- R** Les incidences de consolidation sont des ajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire. Elles comprennent les ajustements nécessaires pour présenter les données de manière uniforme et pour éliminer les transactions entre entités du périmètre comptable du gouvernement, dans le but d'éviter la comptabilisation double des recettes et des dépenses dans le résultat sommaire (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations gouvernementales essentielles et est éliminée dans les recettes d'une autre entité comptable).

ANNEXE 2

STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget de 2007-2008	Prévisions de 2006-2007	Chiffres réels de 2005-2006	Chiffres réels de 2004-2005	Chiffres réels de 2003-2004
(millions de dollars)					
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES					
Recettes					
Impôts	2 439	2 440	2 322	2 244	2 091
Autres taxes	3 249	3 082	2 285	2 219	2 067
Droits et autres recettes	1 215	1 182	1 552	1 398	1 316
Transferts fédéraux	3 687	3 349	3 103	3 156	2 723
Recettes nettes (perte nette) des entreprises publiques	686	589	958	679	(10)
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	534	519	505	444	473
Total des recettes	11 809	11 161	10 725	10 140	8 659
Dépenses					
Santé	4 091	3 919	3 849	3 560	3 410
Éducation	3 104	2 951	2 366	2 309	2 220
Services à la famille et Logement	1 251	1 189	1 075	1 020	954
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 385	1 225	1 448	1 169	1 095
Justice et autres dépenses	943	890	822	755	757
Service de la dette	860	822	790	765	799
Total des dépenses	11 634	10 995	10 350	9 578	9 236
Recettes (dépenses) nettes sommaires	175	166	375	562	(577)
Garanties, obligations et emprunts provinciaux					
Programmes gouvernementaux généraux	6 354	6 563	6 583	6 594	6 546
Programmes gouvernementaux – Caisse de retraite des enseignants	1 502	0	0	0	0
Hydro-Manitoba	6 971	6 632	6 524	6 615	6 649
Autres organisations de la Couronne	1 314	1 304	1 272	1 340	1 187
Établissements de santé	866	790	767	739	615
Entreprises publiques et autres	158	168	163	173	182
Investissements en immobilisations	1 125	749	464	363	321
Sous-total	18 290	16 206	15 773	15 824	15 500
Autres obligations					
Obligation découlant des régimes de retraite	4 366	4 164	3 967	3 761	3 571
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(2 339)	(701)	(537)	(382)	(267)
Obligation nette découlant des régimes de retraite	2 027	3 463	3 430	3 379	3 304
Dettes contractées pour Hydro-Manitoba et la Corporation manitobaine des loteries et remboursables par ces dernières	(6 496)	(6 173)	(6 276)	(6 215)	(5 937)
Dettes détenues par les entreprises publiques pour l'éducation et la santé	337	325	339	324	296
Dettes directes des organisations de la Couronne	215	215	215	173	270
Sous-total	(3 917)	(2 170)	(2 292)	(2 339)	(2 067)
Garanties, obligations et emprunts sommaires nets	14 373	14 036	13 481	13 485	13 433
Rajustements pour obtenir la dette nette sommaire					
Garanties	(656)	(656)	(491)	(660)	(923)
Actifs financiers nets	(2 587)	(2 670)	(2 471)	(2 155)	(1 381)
Dette nette sommaire	11 130	10 710	10 519	10 670	11 129
Dette nette sommaire exprimée en pourcentage du PIB	24,2	24,3	25,3	26,8	29,8

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

REMARQUES

- Les chiffres réels pour le sommaire des dépenses de l'exercice 2005-2006 et des exercices antérieurs ne comprennent pas les données des écoles publiques car ces données n'existent pas dans un format conforme aux principes comptables généralement reconnus. Les résultats et les statistiques ci-dessus changeraient si les écoles publiques étaient incluses.
- Les montants des dettes détenues par les entreprises publiques pour l'éducation et la santé ont été retraités de manière à être conformes à la présentation actuelle utilisée pour le périmètre comptable du gouvernement.
- D'autres données historiques sur une partie limitée du périmètre comptable du gouvernement (excluant les écoles publiques et quelques autres entités) se trouvent dans les documents budgétaires des exercices précédents. Aux pages B34 et B35 du document *Budget Papers* (en anglais seulement) du Budget 2006, on trouve à la fois un tableau des statistiques historiques des dix derniers exercices et un premier tableau des statistiques sommaires portant sur trois exercices.

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget de 2007-2008	Prévisions de 2006-2007	Chiffres réels de 2005-2006	Chiffres réels de 2004-2005	Chiffres réels de 2003-2004
	(variation en %)				
Variation annuelle					
Impôts	(0,0)	5,1	3,5	7,3	11,3
Autres taxes	5,4	34,9	3,0	7,4	4,7
Droits et autres recettes	2,8	(23,8)	11,0	6,2	4,5
Transferts fédéraux	10,1	7,9	(1,7)	15,9	12,9
Recettes totales	5,8	4,1	5,8	17,1	2,0
Santé	4,4	1,8	8,1	4,4	11,4
Éducation	5,2	24,7	2,5	4,0	3,2
Service de la dette	4,6	4,1	3,3	(4,3)	(7,6)
Dépenses totales	5,8	6,2	8,1	3,7	5,3
Dette nette sommaire	3,9	1,8	(1,4)	(4,1)	7,5
	(pour cent)				
Pourcentage du PIB					
Impôts	5,3	5,5	5,6	5,6	5,6
Autres taxes	7,1	7,0	5,5	5,6	5,5
Droits et autres recettes	2,6	2,7	3,7	3,5	3,5
Transferts fédéraux	8,0	7,6	7,5	7,9	7,3
Recettes totales	25,7	25,3	25,8	25,5	23,1
Santé	8,9	8,9	9,2	9,0	9,1
Éducation	6,8	6,7	5,7	5,8	5,9
Service de la dette	1,9	1,9	1,9	1,9	2,1
Dépenses totales	25,3	24,9	24,8	24,1	24,7
Dette nette sommaire	24,2	24,3	25,3	26,8	29,8
	(dollars)				
Pourcentage des recettes					
Impôts	20,7	21,9	21,7	22,1	24,1
Autres taxes	27,5	27,6	21,3	21,9	23,9
Droits et autres recettes	10,3	10,6	14,5	13,8	15,2
Transferts fédéraux	31,2	30,0	28,9	31,1	31,4
Recettes nettes (perte nette) des entreprises publiques	5,8	5,3	8,9	6,7	(0,1)
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	4,5	4,7	4,7	4,4	5,5
	(dollars)				
Dollars per capita					
Recettes totales	9 982	9 475	9 135	8 659	7 452
Dépenses totales	9 834	9 334	8 816	8 179	7 948
Service de la dette	727	698	673	653	688
Dette nette sommaire	9 408	9 092	8 960	9 112	9 577
	(dollars)				
Postes pour mémoire					
Population (en milliers)*	1 183	1 178	1 174	1 171	1 162
PIB aux prix du marché	45 981	44 085	41 650	39 770	37 408

Source : Finances Manitoba

*Données démographiques officielles au 1^{er} juillet

ANNEXE 3

GLOSSAIRE DE TERMES-CLÉS

■ GLOSSAIRE

Actifs financiers : actifs de la Province (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs) qui pourraient facilement être convertis en liquidités afin de faire face aux obligations de la Province ou pour financer ses activités futures.

Actifs financiers nets : actifs de la Province (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs), après avoir soustrait les comptes créditeurs, qui pourraient facilement être convertis en liquidités afin de faire face aux obligations de la Province ou pour financer ses activités futures.

Actifs non financiers : actifs ayant une existence matérielle, notamment les immobilisations corporelles (par exemple les immeubles et les routes) et les biens consommables tels que les stocks qui ne sont pas normalement convertis en argent.

Autres éléments du résultat étendu : gains et pertes enregistrés en fonction des changements de la juste valeur marchande des actifs financiers qui sont susceptibles de vente par d'autres entités comptables. Lorsque les actifs sont vendus, l'entité comptable enregistre un gain ou une perte de recettes nettes.

Autres entités comptables : entités du périmètre comptable du gouvernement comme les organisations de la Couronne, les offices de la santé, les universités, les collèges et les écoles publiques qui sont directement ou indirectement sous le contrôle du gouvernement, tel que prescrit par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Exclut les opérations gouvernementales essentielles.

Budget sommaire : comprend les prévisions de recettes et le budget des dépenses pour les opérations gouvernementales essentielles, ainsi que des projections de haut niveau pour les entités directement ou indirectement contrôlées par le gouvernement, tel que prescrit par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) : conseil responsable de l'établissement de normes comptables dans le secteur public en fonction des principes comptables généralement reconnus.

Dettes à portée générale : emprunts pour les programmes généraux, y compris toutes les valeurs provinciales qui ne sont pas des dettes auto-entretenues ou qui ne découlent pas de l'acquisition d'immobilisations.

Dettes nettes : total des passifs du périmètre comptable du gouvernement moins ses actifs financiers. Il s'agit du solde des passifs qu'il faudra payer ou financer à l'aide de recettes futures.

Emprunts : valeurs ou titres émis au nom de la Province et vendus aux investisseurs des marchés financiers. On compte parmi ces titres des débentures, des bons du Trésor, des billets à ordre, des obligations à moyen terme et des obligations d'épargne du Manitoba.

Entreprise publique : organisation de la Couronne qui est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales. Elle vend des biens ou offre des services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement et elle peut poursuivre ses activités au moyen de ses recettes.

Fonds d'amortissement : fonds prévus pour rembourser méthodiquement les emprunts à l'échéance.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite : actifs financiers prévus pour permettre au gouvernement de s'acquitter méthodiquement de ses obligations découlant des régimes de retraite.

Frais de service de la dette : intérêts et autres dépenses liés aux emprunts provinciaux.

Garanties : la Province, dans le cours normal de ses activités, peut garantir le remboursement des dettes ou des emprunts engagés par des organismes, c'est-à-dire principalement des entreprises publiques. De telles garanties sont fournies pour les obligations d'épargne Hydro Bonds du Manitoba.

Immobilisations corporelles : immobilisations dont la durée de vie utile s'étend au delà de l'exercice et qui sont acquises, construites ou développées, et qui sont destinées à être utilisées plutôt que vendues.

Incidences de la consolidation : ajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire, et pour éliminer les transactions entre entités dans le but d'éviter la comptabilisation double des recettes et des dépenses (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations gouvernementales essentielles et est éliminée dans les recettes d'autres entités comptables).

Infrastructure : sous-ensemble d'immobilisations corporelles utilisées par le grand public, par exemple les parcs, les routes et les ouvrages de régularisation des eaux.

Juste valeur marchande : valeur que l'on peut obtenir pour un actif financier ou non financier s'il est vendu sur le marché libre.

Obligation découlant des régimes de retraite : valeur actuarielle de l'obligation non réglée découlant des régimes de retraite du gouvernement et des organisations de la Couronne participantes. La dépense comprend les fonds relatifs aux crédits des opérations gouvernementales essentielles et l'augmentation, déterminée à l'aide de calculs actuariels, de l'obligation découlant des régimes de retraite. Le gouvernement du Manitoba soutient huit régimes de retraite distincts.

Obligations : passifs à long terme de la Province non productifs d'intérêts, qui peuvent ou non être assujettis à des modalités de remboursement particulières.

Opérations gouvernementales essentielles : composante du périmètre comptable du gouvernement. Il s'agit des opérations du gouvernement, y compris les recettes qui sont directement sous le contrôle du gouvernement et les programmes et les services fournis par ses ministères.

Organisation de la Couronne : organisation du périmètre comptable qui a été établie par le gouvernement ou dont il a la propriété exclusive, par exemple une société d'État comme la Société des services agricoles du Manitoba.

Périmètre comptable du gouvernement : le gouvernement et les entités qu'il contrôle directement ou indirectement, tel que prescrit par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Principes comptables généralement reconnus (PCGR) : pratiques comptables normalisées et lignes directrices pour la présentation de l'information financière, prescrites par l'Institut canadien des Comptables agréés.

Produit intérieur brut (PIB) : valeur marchande totale de tous les biens et services finals produits par l'économie manitobaine.

Transferts et recouvrement fédéraux : recettes reçues ou à recevoir du gouvernement fédéral.

Valeur de remplacement des actifs : valeur du remplacement d'une immobilisation, soit sa valeur actuelle.

ANNEXE 4
ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE
(PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT)

SANTÉ

Santé Manitoba
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances
Action cancer Manitoba
Diagnostic Services of Manitoba Inc.
Manitoba Adolescent Treatment Centre Inc.
Conseil manitobain de la recherche en matière de santé
Régime d'assurance-maladie du Manitoba
Office de financement des immobilisations hospitalières du Manitoba
Offices régionaux de la santé (y compris les organismes qui en relèvent)
Office régional de la santé d'Assiniboine
Office régional de la santé de Brandon inc.
Burntwood Regional Health Authority Inc.
Churchill Regional Health Authority Inc.
Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs inc.
NOR-MAN Regional Health Authority Inc.
Association de santé du Nord-Est inc.
Office régional de la santé des Parcs inc.
Office régional de la santé du Centre du Manitoba inc.
South Eastman Health / Santé Sud-Est Inc.
Office régional de la santé de Winnipeg
Rehabilitation Centre for Children

ÉDUCATION

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Assiniboine Community College
Université de Brandon
Collège universitaire de Saint-Boniface
Conseil de l'enseignement postsecondaire
Collège Red River
Collège universitaire du Nord
Université du Manitoba
Université de Winnipeg

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba
Centre des manuels scolaires du Manitoba
Commission des finances des écoles publiques
Divisions scolaires publiques

SERVICES À LA FAMILLE ET LOGEMENT

Services à la famille et Logement Manitoba
Office des services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba
Office des services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba
Régie générale des services à l'enfant et à la famille
Régie métisse des services à l'enfant et à la famille
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES

Affaires autochtones et du Nord

Affaires autochtones et du Nord Manitoba
Fonds de développement économique local

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives
Conseil de promotion de la coopération
Fonds de la *Loi sur les machines et le matériel agricoles*
Centre de développement de produits alimentaires
Commission hippique
Société des services agricoles du Manitoba
Fonds des bourses d'études vétérinaires

Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce

Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce Manitoba
Société de développement du Manitoba
Manitoba Opportunities Fund Ltd.
Société du commerce et de l'investissement du Manitoba

Conservation

Conservation Manitoba
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba
Pépinière forestière Pineland
Commission de gestion des pneus

Infrastructure et Transports

Infrastructure et Transports Manitoba
Terres domaniales et acquisition foncière
Organisme chargé des véhicules gouvernementaux
Commission du canal de dérivation du Manitoba
Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier au Manitoba
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba
Organisme chargé de la distribution du matériel

Affaires intergouvernementales

Affaires intergouvernementales Manitoba

Sciences, Technologie, Énergie et Mines

Sciences, Technologie, Énergie et Mines Manitoba
Fonds de réserve pour l'abandon
Conseil de l'innovation économique et de la technologie
Manitoba vert – Solutions écologiques
Centre de technologie industrielle
Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba
Caisse de soutien aux localités minières
Fonds de réserve de remise en état des mines
Fonds de réserve de remise en état des carrières

Gestion des ressources hydriques

Gestion des ressources hydriques Manitoba

JUSTICE ET AUTRES DÉPENSES

Assemblée législative

Assemblée législative

Conseil exécutif

Conseil exécutif

Commission de la fonction publique

Commission de la fonction publique
Perfectionnement et formation

Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport

Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba
Centre culturel franco-manitobain
Conseil des Arts du Manitoba
Commission manitobaine de la boxe
Société du Centre du centenaire du Manitoba
Manitoba Community Services Council Inc.
Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore
Sport Manitoba Inc.
Voyage Manitoba
Société Odyssees manitobaines Ltée

Régime de retraite de la fonction publique et autres frais

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Finances

Finances Manitoba
Conseil d'administration créé sous le régime de la *Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres*
Office des compagnies
Conseil des corporations de la Couronne
Conseil d'assurance du Manitoba
Fonds d'indemnisation des titres fonciers
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Office d'enregistrement des titres et des instruments
Bureau de l'état civil

Enfants en santé Manitoba

Enfants en santé Manitoba

Justice

Justice Manitoba
Bureau du contentieux civil
Fondation commémorative Helen-Betty-Osborne
Aide juridique Manitoba
Commission de régie du jeu du Manitoba
Commission de réforme du droit du Manitoba
Curateur public
Fonds d'aide aux victimes

Travail et Immigration

Travail et Immigration Manitoba
Bureau du commissaire aux incendies

Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé

Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé

ENTREPRISES PUBLIQUES

Leaf Rapids Town Properties Ltd.

Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux

Régie de l'hydro-électricité

Société des alcools du Manitoba

Corporation manitobaine des loteries

Société de gestion des produits du Manitoba

Société d'assurance publique du Manitoba

Commission des accidents du travail

FONDS SPÉCIAUX ne relevant pas d'un secteur ou d'un ministère

Fonds de remboursement de la dette

Fonds de stabilisation des recettes